

2020



# SUIVI DES FRAYÈRES A BROCHET GÉRÉES ET RESTAURÉES PAR LA FDAAPPMA 16

*FRAYERE DE PONT-A-BRAC, BASSIN DU NE*



# Suivi des frayères à brochet gérées et restaurées par la FDAAPPMA 16

*Photos couverture : FNPF / L.MADELON*

*Photos rapport : FDAAPPMA16 sauf mentions contraires*

**Bilan** rédigé par Emilie Marchwicki (technicienne)

**Suivi terrain (piégeage)** réalisé par Valentin Hortolan (directeur), Patrice Guillard (agent de développement), Jérémy Don (chargé de mission PDPG), Sébastien Christinet (chargé de développement) et Emilie Marchwicki. Nous remercierons tout particulièrement les bénévoles de l'AAPPMA de Barbezieux qui nous ont assisté très régulièrement pour ce suivi.

**Suivi terrain (pêche électrique d'inventaire)** réalisé par Valentin Hortolan, Patrice Guillard, Sébastien Christinet, Jérémy Don, Emilie Marchwicki. Nous remercierons aussi l'ensemble des bénévoles de l'AAPPMA de Barbezieux qui ont su se rendre disponibles, nous accueillir dans les meilleures conditions et être d'un grand soutien pour cette opération délicate.

L'ensemble de l'action a été réalisé avec le concours financier de la Fédération Nationale de Pêche en France, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine.



## SOMMAIRE

---

<b>PRESENTATION DE L'ETUDE.....</b>	<b>1</b>
1. CONTEXTE .....	1
2. LE BROCHET .....	2
2.1. <i>Cycle biologique</i> .....	2
2.2. <i>Exigences écologiques</i> .....	2
2.3. <i>Statut et mesures de protection</i> .....	3
3. PROTOCOLES DE SUIVI .....	4
3.1. <i>Ouvrages hydrauliques</i> .....	4
3.2. <i>Pêche électrique de sauvetage</i> .....	5
3.3. <i>Suivi thermique</i> .....	5
3.4. <i>Aspect réglementaire</i> .....	6
<b>FRAYERE DE PONT-A-BRAC.....</b>	<b>7</b>
1. PERIMETRE D'ETUDE .....	7
2. HISTORIQUE.....	8
3. CALENDRIER DU SUIVI 2020 .....	8
4. RESULTATS .....	9
4.1. <i>Débits estimés sur le Né</i> .....	9
4.2. <i>Géniteurs recensés</i> .....	10
4.3. <i>Présence des juvéniles</i> .....	12
4.4. <i>Données thermiques</i> .....	12
5. EVOLUTION DES RESULTATS .....	15
6. AUTRES ENJEUX .....	16
<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION .....</b>	<b>17</b>
1. ENQUETE PECHEURS .....	17
2. MARQUAGE DES GENITEURS .....	17
3. SUIVI DES HAUTEURS D'EAU.....	17



# Présentation de l'étude

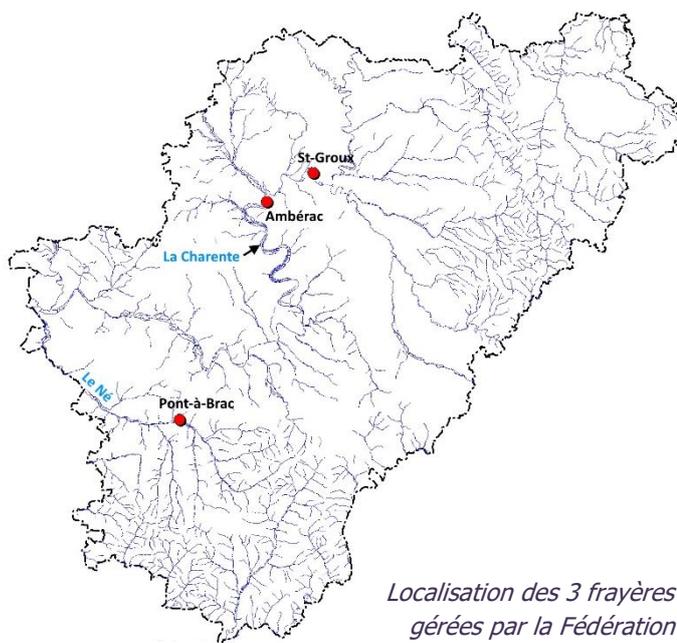
## 1. CONTEXTE

Au cours des dernières années, les Fédérations de Pêche ont été amenées à développer considérablement leurs moyens d'expertises et de conseils. En effet, face à des ressources halieutiques en déclin, nos obligations de gestion et de protection des milieux aquatiques, ainsi que notre responsabilité à satisfaire nos pêcheurs, nous ont amené à caractériser et évaluer l'état biologique des habitats d'eaux libres. C'est donc dans ce contexte qu'a été élaboré le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Ce document met en exergue une forte dégradation des zones favorables à la reproduction du brochet. En cause, de nombreux facteurs : la modification des pratiques agricoles (développement de la maïsiculture et de la populiculture) ou encore la modification du régime hydraulique des cours d'eau (présence de nombreux barrages et vannes). Ainsi, depuis 1995, la Fédération de Pêche de Charente a engagé des démarches (acquisition de terrains, reconversion de culture en prairie, reconnexion des réseaux de fossés aux cours d'eau, création d'ouvrages permettant la gestion du niveau d'eau...) afin de permettre aux frayères de **Pont-à-Brac** (bassin du Né), d'**Ambérac** et de **Saint-Groux** (bassin de la Charente) de retrouver une bonne fonctionnalité et d'approcher au mieux la production théorique de brochets adultes capturables par an.

En parallèle des efforts engagés, il convient d'évaluer l'efficacité des travaux réalisés dans le cadre de la restauration de ces sites de frayères. Une surveillance étroite de la population de cette espèce patrimoniale est donc nécessaire pour mettre en évidence l'impact des travaux sur la qualité de la reproduction et préciser la situation de cette espèce repère sur les bassins de la Charente et du Né.

**Le présent rapport s'intéresse uniquement à la frayère de Pont-à-Brac : présentation des résultats du suivi engagé pour l'année 2020.**



*Localisation des 3 frayères gérées par la Fédération*

## 2. LE BROCHET

---

Le brochet (*Esox lucius* et *Esox aquitanicus*) est un super-prédateur naturellement présent dans les eaux douces françaises (excepté en Corse où il a été introduit). C'est un migrateur holobiotique transversal, c'est-à-dire qu'il migre vers les zones d'inondations des cours d'eau pour se reproduire. Il utilise ainsi plusieurs habitats durant son cycle.

### 2.1. CYCLE BIOLOGIQUE

La reproduction du brochet a lieu de février à fin mars. D'ordinaire plutôt sédentaire (il ne se déplace guère plus de 1 ou 2 kilomètres), il peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pendant la période de reproduction.

La durée d'incubation des œufs est dépendante de la température de l'eau, elle est de 120°C/jours. Pendant cette période, toute exondation peut être fatale. Les larves restent ensuite fixées à la végétation par une ventouse, pendant l'équivalent de 100°C/jours. Une fois qu'elles sont en mesure de nager, elles vont se déplacer dans les nurseries pour s'y développer. En mai, les brochetons atteignent une dizaine de centimètres. Ils regagnent alors le cours d'eau mais restent dans les zones calmes.

Les mâles sont généralement en mesure de se reproduire à l'âge de 2 ans. L'âge de première maturité sexuelle est plus tardif pour les femelles : globalement 3 ans, ce qui correspond à une taille d'environ 40 cm (Chancerel, 2003).

### 2.2. EXIGENCES ECOLOGIQUES

Les différents milieux que fréquente le brochet doivent répondre à certains critères pour permettre une reproduction et une croissance optimales. Parmi eux, la végétation aquatique joue un rôle essentiel pour la reproduction (le brochet étant une espèce phytophile) mais également pendant la phase de croissance des jeunes.

#### LES FRAYERES, ZONES DE REPRODUCTION

Plusieurs conditions doivent être réunies pour qu'une frayère soit fonctionnelle :

- ☞ Une bonne connectivité au cours d'eau pour permettre l'accès au site des géniteurs et la dévalaison des brochetons,
- ☞ Des eaux calmes et peu profondes, idéalement entre 20 cm et 1 m,
- ☞ Un niveau d'eau sensiblement constant pendant au moins 40 jours consécutifs,
- ☞ La présence de végétation pour la ponte mais aussi comme zone d'abris (recouvrement idéal entre 60 à 80% avec la présence d'espèces de type *carex*, *phalaris* ou *glyceria*),
- ☞ Un milieu ouvert qui favorise le réchauffement rapide des eaux (entre 6 et 12 °C),

La surface disponible est également un critère important puisque les femelles font des pontes fractionnées, c'est-à-dire qu'elles dispersent leurs œufs en petites quantités. Un seul couple peut ainsi saturer 1 500 m<sup>2</sup> de frayère (Chancerel, 2003). Il ne faut pas pour autant négliger les petits sites qui peuvent se révéler primordial dans les zones déficitaires (Chancerel, 2003).

#### LES NURSERIES, ZONES DE CROISSANCE

Ce sont des zones de faible profondeur où s'abritent les brochetons lors de leur croissance. Il est important que cet endroit soit végétalisé et suffisamment dense pour offrir des zones d'abris peu accessibles aux adultes, limitant ainsi la prédation.

### **2.3. STATUT ET MESURES DE PROTECTION**

Menacées par l'assèchement des zones humides, par la pollution des eaux et par la présence de barrages qui altèrent la continuité écologique, les populations du brochet sont en continuel déclin ces dernières années (UICN *et al.*, 2010). A ce titre, il est classé comme espèce vulnérable (VU) sur la liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (2009) établie par l'UICN. Par ailleurs, il est inscrit dans la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national de l'arrêté du 8 décembre 1988. L'article 1 de cet arrêté stipule que la destruction ou l'enlèvement des œufs et la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment les lieux de reproduction, désignés par arrêté préfectoral sont interdits.

Afin de protéger les populations de brochets, plusieurs mesures réglementaires sont mises en place. Récemment a été publié le **Décret n° 2019-352 du 23 avril 2019**, modifiant diverses dispositions du code de l'Environnement relatives à la pêche en eau douce :

- ☞ Dorénavant, dans les eaux classées en 2<sup>ème</sup> catégorie, la pêche du brochet est interdite du dernier dimanche de janvier au dernier vendredi d'avril inclus ;
- ☞ Dans les eaux classées en 1<sup>ère</sup> catégorie, tout brochet capturé du deuxième samedi de mars au dernier vendredi d'avril doit être immédiatement remis à l'eau ;
- ☞ En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, tout brochet pêché de moins de 60 cm doit obligatoirement être remis à l'eau ;
- ☞ En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, le quota est fixé à 2 brochets maximum par jour et par pêcheur.

### 3. PROTOCOLES DE SUIVI

#### 3.1. OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les trois frayères gérées par la Fédération sont équipées de un à deux ouvrages, localisés sur les fossés principaux.

Les ouvrages ont deux fonctions bien définies :

- ☞ Par la mise en place d'un piège, ils permettent de capturer les brochets remontants sur la frayère ;
- ☞ Par la mise en place de bastaings, ils permettent de réguler le niveau d'eau présent dans la frayère.

##### 3.1.1 Piégeage des géniteurs

Les pièges sont mis en place en tout début d'année. Leur relève s'effectue 3 fois par semaine, afin de ne pas laisser les géniteurs capturés trop longtemps dans le piège. Il s'agit à chaque fois de vérifier la présence ou non de brochets (ou d'individus d'autres espèces : tanche, chevesne...) et de mesurer, peser et sexer chaque géniteur avant de le relâcher dans la zone de frai. Cette opération est délicate et se doit d'être réalisée consciencieusement. Les géniteurs manipulés pouvant présenter des ovocytes ou de la laitance, il est indispensable de limiter le stress des individus.

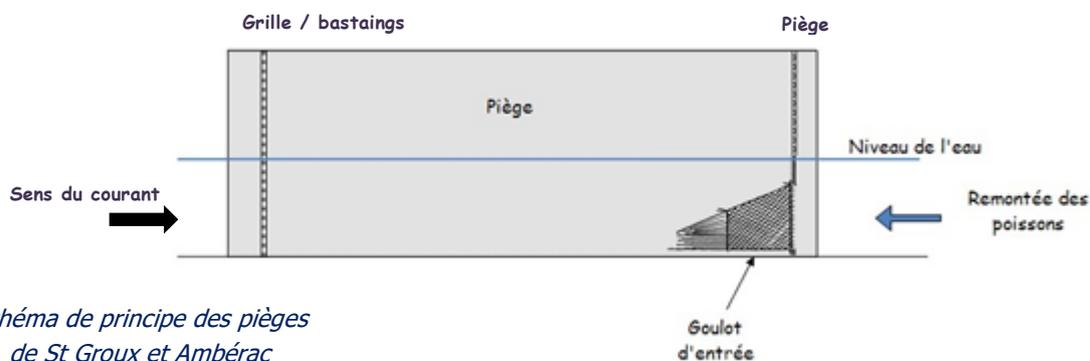


Schéma de principe des pièges  
de St Groux et Ambérac

A partir de fin mars, le sens des pièges est inversé de manière à estimer le nombre de géniteurs, et éventuellement de brochetons, qui sortent de la frayère pour rejoindre le cours d'eau. De la même manière, les individus capturés sont mesurés, pesés et sexés puis relâchés en dehors de la frayère.

##### 3.1.2 Gestion des niveaux d'eau

En parallèle du piégeage, une attention toute particulière est donnée aux hauteurs d'eau. Ainsi, des bastaings sont installés sur les ouvrages afin de garder un niveau constant et adapté dans la frayère pendant toute la durée de la reproduction du brochet.

Une fois le piège inversé, le niveau d'eau dans la frayère est diminué très progressivement en enlevant des bastaings au fur et à mesure des semaines jusqu'à atteindre une hauteur d'eau suffisante pour la réalisation de la pêche électrique de sauvetage. Une fois les pêches réalisées, les bastaings sont intégralement enlevés.

### 3.2. PECHE ELECTRIQUE DE SAUVETAGE

Lors de l'ouverture progressive de la frayère par enlèvement des bastaings, tous les brochetons ne suivent pas l'eau naturellement. Beaucoup peuvent rester piégés. C'est ainsi que des pêches de sauvetage sont réalisées chaque année dans la frayère. Elles permettent également de limiter le cannibalisme au sein du site.

Les pêches sont réalisées grâce à un matériel composé d'un groupe électrogène couplé à un dispositif de modification et de réglage du signal électrique (type MARTIN PECHEUR). La puissance est réglée en fonction de la conductivité, de la température ainsi que des conditions hydrauliques (vitesse et profondeur) de la station, de façon à assurer une attractivité efficace sur le poisson sans le blesser. La technique consiste à placer une cathode fixe et à parcourir la frayère avec une anode fixée à l'extrémité d'une perche. A l'approche de l'anode, les poissons subissent une électronarcose passagère leur inculquant une nage forcée vers l'électrode ou les immobilisant. A ce moment-là, ils sont capturés à l'aide d'une épuisette. Plusieurs passages sont réalisés afin de récupérer la majorité des poissons.

Les brochets et brochetons capturés sont systématiquement dénombrés. Quand cela est possible, ils sont également mesurés et pesés. Ils sont ensuite remis à l'eau dans le cours d'eau principal, à proximité de la frayère.

### 3.3. SUIVI THERMIQUE

Le facteur thermique est une composante environnementale essentielle pour les poissons. Il joue notamment un rôle dans leur répartition (préférendum, température létale) ou encore sur leur comportement (migration, reproduction...).

Ainsi, la durée d'incubation et le développement des premiers stades des alevins de brochet dépendent directement de la température de l'eau :

- 🍃 Incubation : **120°C/jour** soit 12 jours pour 10°C ;
- 🍃 Alevin fixé à la végétation par une ventouse : **100°C/jour** supplémentaires ;
- 🍃 Alevin nageant (fin de résorption de la vésicule) : **80°C/jour** supplémentaires.

Le paramètre thermique est donc un élément essentiel pour suivre la fonctionnalité d'une frayère. Ainsi, sur l'année 2020, les 3 frayères ont été suivies grâce à des sondes thermiques. Ces sondes ont enregistré la température de l'eau toutes les heures du 22 janvier au 3 juin.

### **3.4. ASPECT REGLEMENTAIRE**

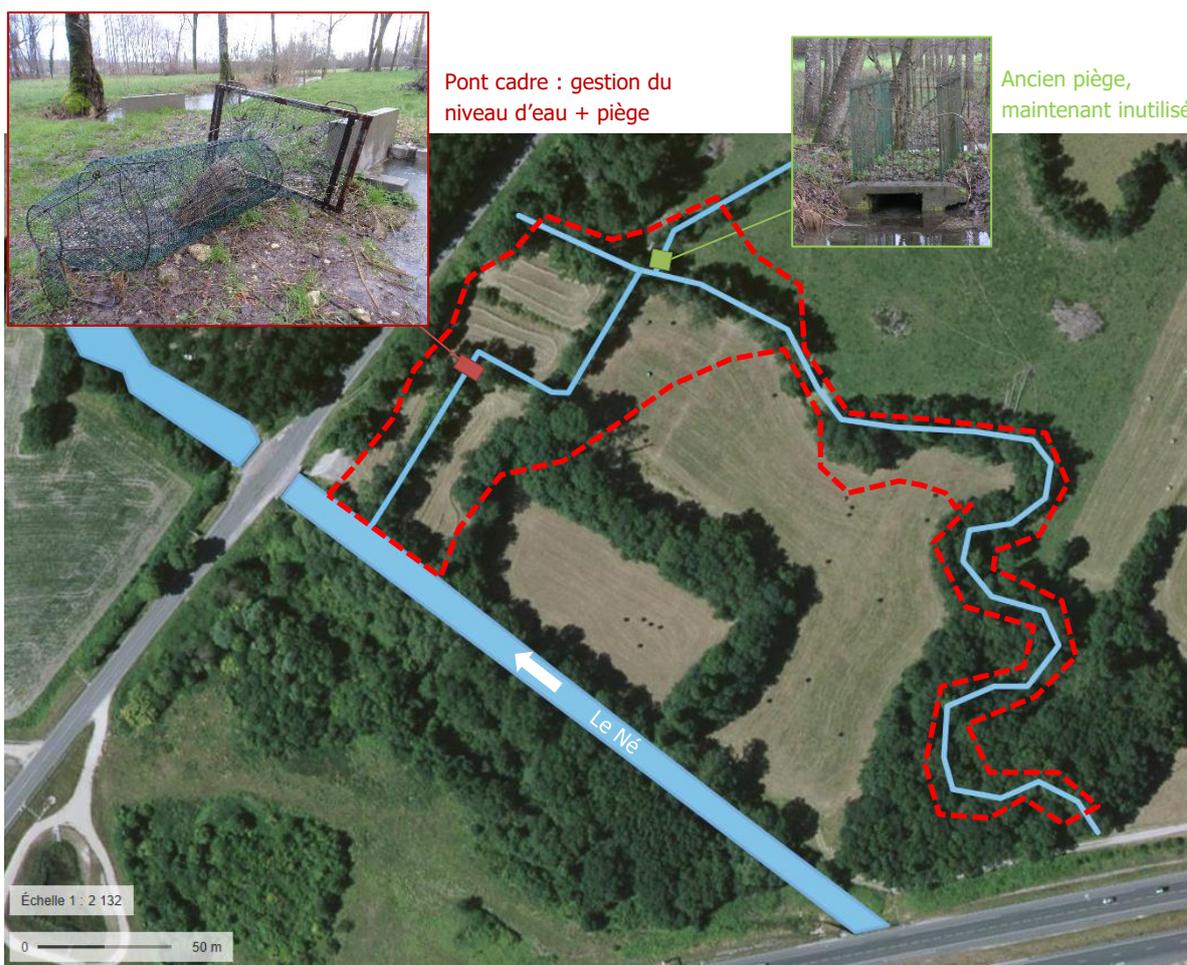
Le piégeage des géniteurs ainsi que la pêche électrique de sauvetage se font sous couvert d'un arrêté préfectoral autorisant la capture, le prélèvement et le transport des poissons à des fins scientifiques. La Fédération de Pêche de Charente est bénéficiaire de cette autorisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

# Frayère de Pont-à-Brac

## 1. PERIMETRE D'ETUDE

La frayère de Pont-à-Brac se situe en rive droite du Né, à cheval sur les communes de Nonaville et Vignolles, coincée entre la RN 10 et la RD 916. Cette zone est majoritairement recouverte par des prairies. Elle est composée d'un réseau de fossés de près d'un kilomètre qui sont connectés avec le Né uniquement par l'aval, lors des hautes eaux. En amont, le fossé principal n'est plus relié à la rivière suite aux travaux d'élargissement de la RN10. Historiquement, la frayère est le lit naturel du Né.

La surface totale de la frayère est estimée à 3,66 ha et la surface effective à 0,25 ha.



*Frayère de Pont-à-Brac avec la localisation des ouvrages et la délimitation de la zone inondée en hautes eaux*

## 2. HISTORIQUE

---

Se référer au rapport du suivi des frayères à brochet de l'année 2018 pour connaître l'historique des travaux entrepris sur cette frayère.

## 3. CALENDRIER DU SUIVI 2020

---

Date	Action
<b>17 janvier</b>	Mise en place du piège, des bastinges et des sondes thermiques
<b>16 mars</b>	Retrait des pièges à cause du confinement. Les bastinges sont laissés en place pour maintenir le niveau d'eau dans la frayère
<b>26 juin</b>	Pêche électrique de sauvetage



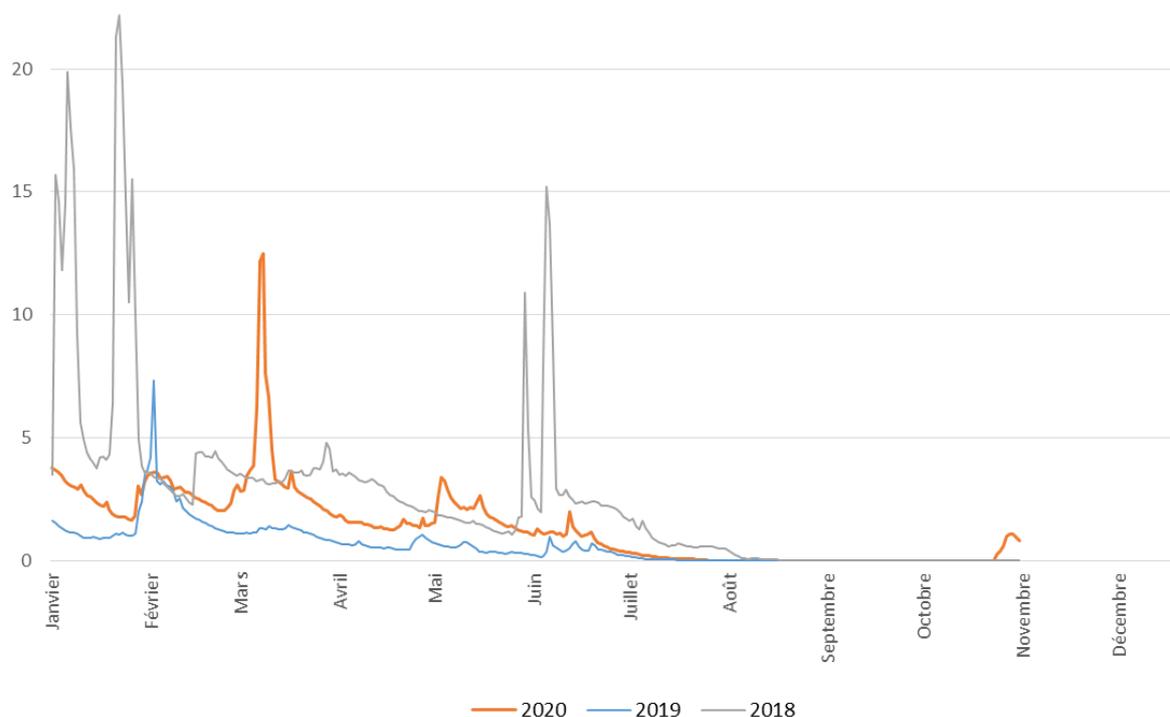
*Frayère de Pont-à-Brac le 6 mars 2020*



*Brochet remis à l'eau côté frayère après avoir été mesuré et pesé*

## 4. RESULTATS

### 4.1. DEBITS ESTIMES SUR LE NE



*Débits journaliers relevés sur le Né en 2020. Comparaison avec 2018 et 2019. Données en m<sup>3</sup>/s.  
Station de débit sur le Né à Nonville [Pont-à-Brac] R4062510*

Pour rappel, les débits extrêmement faibles relevés dans la frayère en 2019 n'ont pas permis aux brochets de se reproduire sur le site.

En 2020, les débits, bien qu'encore faibles par rapport à 2018, se sont maintenus à un niveau plutôt constant jusqu'au mois de juin. Un seul pic de crue est observé à 12,5 m<sup>3</sup>/s le 7 mars. Pendant cette période, le piège s'est retrouvé sous l'eau, permettant le passage des géniteurs sans capture.



*Piège sous l'eau le 6 mars 2020*

## 4.2. GENITEURS RECENSES

Au total, en 2020,

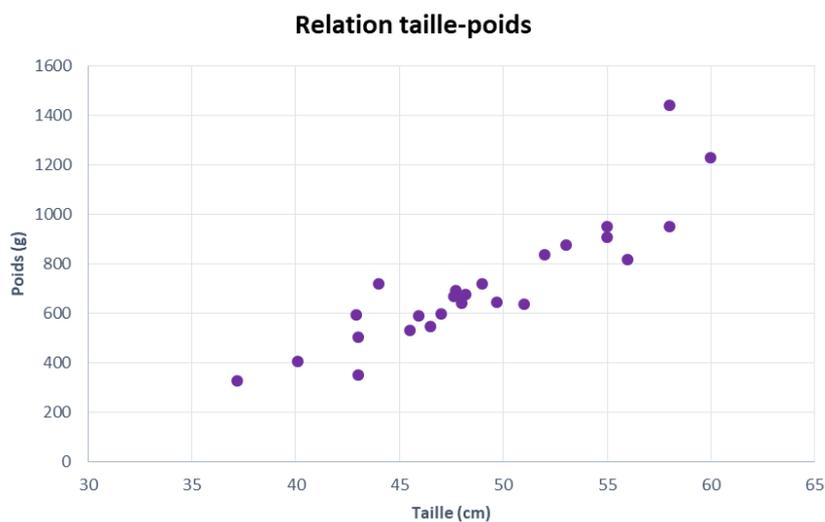
- ♀ 30 géniteurs ont été capturés en montaison : 18 femelles et 12 mâles dont les tailles allaient de 37,2 à 58 cm et les poids de 350 g à 1,4 kg ;
- ♀ 10 géniteurs ont été capturés pendant la pêche électrique de sauvetage.

<b>Date</b>	<b>Taille (en cm)</b>	<b>Poids (en g)</b>	<b>Sexe</b>	<b>Remarque</b>
29 janvier	55	nr	F	<i>Retrouvée morte sur la berge</i>
29 janvier	51	634	F	
31 janvier	43	501	F	
3 février	58	1 440	F	
3 février	48,2	677	F	
3 février	52	836	M	Spermiant
3 février	49	717	F	
3 février	56	817	M	Spermiant
3 février	46,5	547	M	Spermiant
5 février	42,9	592	F	
5 février	49,7	642	M	Spermiant
7 février	47,6	666	F	Ovocytes
7 février	45,5	530	F	Ovocytes
10 février	37,2	327	F	
10 février	47	597	F	
14 février	55	905	F	
14 février	58	951	F	
19 février	47,7	690	M	Spermiant
2 mars	53	875	F	Ovocytes
2 mars	40,1	405	M	Spermiant
2 mars	45,9	589	M	Spermiant
4 mars	55	950	M	Spermiant
6 mars	43	350	M	Spermiant
6 mars	47,7	670	F	Ovocytes
9 mars	44	720	F	Ovocytes
9 mars	48	640	F	
13 mars	54	nr	M	<i>Individu mort</i>
13 mars	60	1 228	M	
13 mars	50	nr	F	
13 mars	50	nr	M	
16 mars	<b>----- Retrait des pièges / Confinement -----</b>			



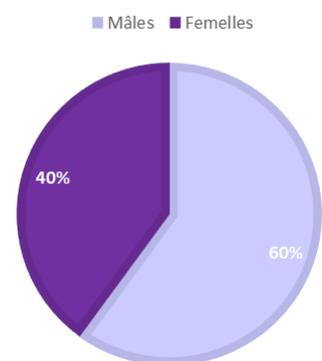
*Brochet mâle capturé le 4 mars 2020  
Morphologie et robe qui font penser à un brochet aquitain*

Parmi les géniteurs piégés à la montaison, 75% des mâles étaient spermiantes. Seule 27% des femelles capturées présentaient des ovocytes. Cependant, plusieurs d'entre elles semblaient avoir déjà expulsé leurs œufs au moment de la capture (ventre distendu et liquide orange).



*Relation taille-poids et sex-ratio des géniteurs capturés,  
mesurés et pesés en 2020*

**Sex-ratio des géniteurs**



Le graphique de la relation taille-poids des géniteurs met en avant que la majorité des brochets remontant sur la frayère mesuraient entre 45 et 55 cm (63% des effectifs). Ces brochets ont entre 2 et 3 ans, et sont donc issus de la reproduction de 2018 et de 2017. L'absence d'individus de tailles inférieures à 30 cm peut être imputée à l'absence de reproduction sur ce site en 2019. Les niveaux d'eau sur le Né ne permettaient pas la montaison des géniteurs.

### 4.3. PRESENCE DES JUVENILES

Les tout premiers brochetons nageant ont été observés sur la frayère le 24 avril.

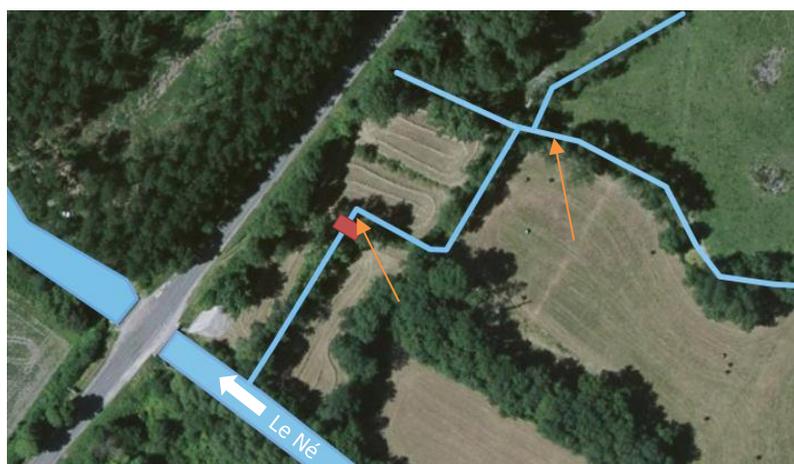
Seuls 23 brochetons ont été recensés lors de la pêche de sauvetage du 26 juin. Lors de cette pêche, plusieurs éléments ont été relevés :

- ∅ Une absence totale de poissons blancs ;
- ∅ Des géniteurs maigres et ayant probablement prédatés des brochetons (un des géniteurs a d'ailleurs régurgité un brocheton lors de son transfert dans les cuves).

Ces résultats posent question quant aux ressources alimentaires présentes dans la frayère.

### 4.4. DONNEES THERMIQUES

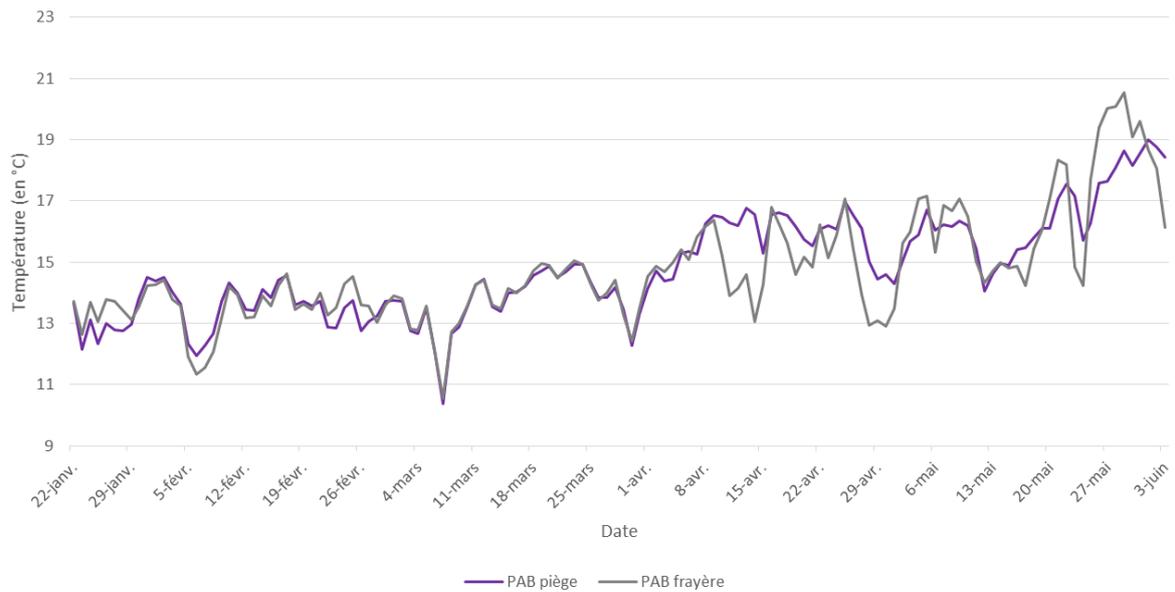
Cette année, pour la première fois, la frayère a été suivie par 2 sondes thermiques. Une sonde a été placée au niveau du piège et l'autre dans le fossé principal, en face de l'ancien piège. Ces sondes ont enregistré la température de l'eau toutes les heures, du 22 janvier au 3 juin.



*Emplacement des sondes sur la frayère de Pont à Brac*

Les températures relevées par les 2 sondes sont similaires jusqu'à début avril. Des écarts sont ensuite visibles. La température de l'eau au niveau du piège est en moyenne plus élevée. Cela peut s'expliquer par la densité importante de la ripisylve au niveau de la sonde placée dans le fossé. L'ombrage occasionné ralentit le réchauffement de l'eau.

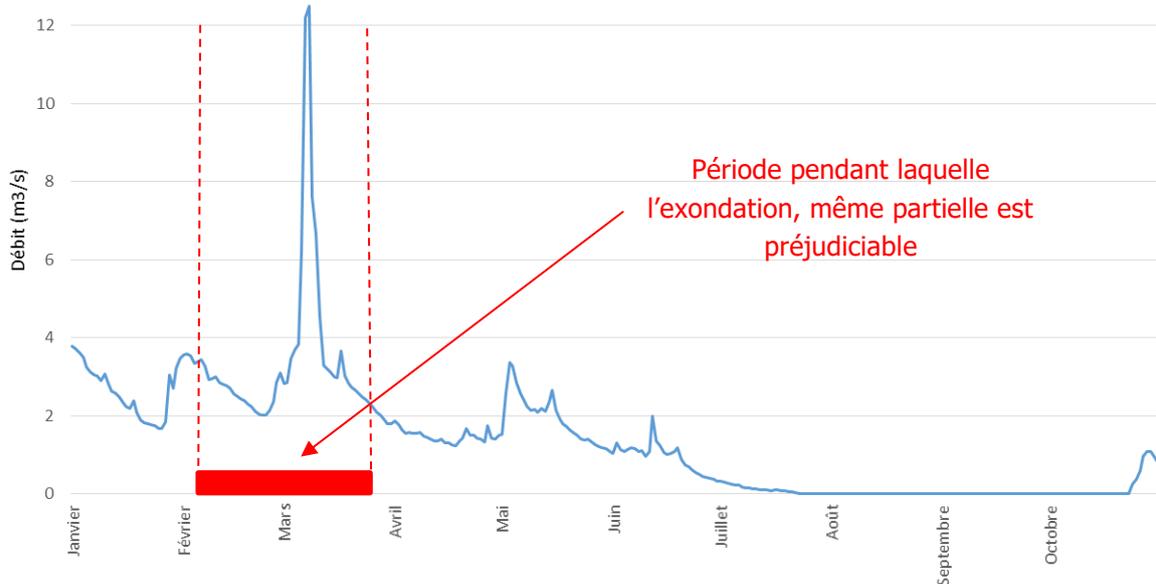
Les premiers mâles et femelles matures sont arrivés sur la frayère à partir du 7 février. La température de l'eau était d'environ 12,28°C. Pour permettre le développement des jeunes alevins sur les frayères, les températures doivent être supérieures à 6°C. Les températures au niveau de la frayère et du piège sont donc favorables, la température moyenne journalière la plus faible enregistrée étant de 10,38°C.



*Températures moyennes journalières de l'eau sur la frayère de Pont-à-Brac*

Les données thermiques ont permis de calculer la durée nécessaire aux œufs pour devenir des brochetons nageants. Pour rappel, la période d'incubation des œufs est de  $120^{\circ}\text{C}/\text{J}$  et la période pendant laquelle l'alevin est fixé à la végétation est de  $100^{\circ}\text{C}/\text{J}$ . Ainsi, la durée entre la ponte des œufs et le moment où le brocheton est nageant est estimée à 17 jours sur cette frayère pour les premières pontes. La dernière femelle est montée sur la frayère le 13 mars. Suivant les mêmes calculs, la durée entre la ponte et les brochetons nageants est estimée à 16 jours pour les dernières pontes.

Ainsi, la période critique pour le développement des œufs et des brochetons sur cette frayère s'est étalée du **7 février au 23 mars**.



*Débits journaliers relevés sur le Né en 2020.  
Station de débit sur le Né à Nonville [Pont-à-Brac] R4062510*

En corrélant ces résultats avec les débits, nous constatons qu'il n'y a pas eu de grosses chutes de débits entre début février et fin mars qui auraient conduit à la perte des œufs. Cependant, les débits plutôt faibles ont pu réduire la surface de supports de ponte disponibles pour les géniteurs par rapport aux autres années.

## 5. EVOLUTION DES RESULTATS

---

<b>Année</b>	<b>Effectifs brochetons (pêche + piège)</b>	<b>Effectifs géniteurs (piège)</b>	<b>Effectifs géniteurs déversés (RNA)</b>
<i>2011</i>	<i>N/A</i>	4	0
<i>2013</i>	12	<i>N/A</i>	18
<i>2014</i>	83	4	22
<i>2015</i>	246	39	14
<i>2016</i>	59	22	6
<i>2018</i>	79	13	0
<i>2019</i>	0	4	0
<b>2020</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

Depuis les premiers travaux sur site, la reproduction du brochet sur la frayère est avérée lors de chaque année de suivi, mis à part en 2019 à cause des hauteurs d'eau trop faibles.

En 2020, nous avons enregistré la deuxième plus importante remontée de géniteurs depuis l'aménagement de la frayère. Les débits du Né sont restés assez stables durant toute la période de reproduction, le piège s'est rarement retrouvé ennoyé. Ainsi, les géniteurs étaient obligés de passer par le piège pour migrer sur le site de frai.

Cependant, malgré ce nombre élevé de géniteurs, le nombre de brochetons capturés est décevant. Les pistes pour expliquer ce faible résultat sont : une surface en eau accessible aux géniteurs réduite par les faibles débits de 2020, du cannibalisme et la prédation des brochetons par les adultes.

Enfin, cette année, les brochets capturés présentaient des tailles plus importantes que les années précédentes. Ces derniers se blessaient alors facilement dans le piège. La perte d'écaillés ainsi que les blessures pouvaient affecter le succès de reproduction des individus touchés.

Ainsi, dans les années futures, afin de garantir une meilleure efficacité de reproduction, il conviendrait :

- 🐟 de déverser des poissons fourrages dans la frayère afin de garantir l'alimentation des géniteurs et de limiter ainsi la prédation sur les brochetons ;
- 🐟 de revoir le système de piégeage afin de limiter les blessures et de favoriser la montaison de brochets en bonne santé et aptes à se reproduire.

## 6. AUTRES ENJEUX

---

Outre la présence du brochet, la frayère représente un fort enjeu pour les mammifères semi-aquatiques, notamment la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), espèce protégée en France (arrêté du 23 avril 2007). Sa présence est avérée sur le site en 2014 et 2016 avec l'observation d'individus ainsi que la présence de plusieurs traces (empreintes, restes d'écrevisses,...).

Le bassin versant du Né, dont fait partie la frayère de Pont-à-Brac, est également inscrit dans le programme Life **Vison d'Europe** (*Mustela lutreola*). Une campagne de détection est actuellement en cours depuis mai 2018 pour confirmer sa présence. Le Vison d'Europe, ainsi que ses aires de repos et sites de reproduction, sont protégés par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007. Il figure parmi les espèces prioritaires aux annexes II et IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, et parmi les espèces de faune strictement protégées de la Convention de Berne (annexe II). L'Union Internationale de Conservation de la Nature le mentionne dans la liste rouge des espèces menacées de disparition.

Le site représente également un intérêt floristique avec la présence chaque année de **Fritillaire pintade** (*Fritillaria meleagris*), espèce classée comme prioritaire dans la liste rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes, également inscrite sur la liste rouge régionale des espèces déterminantes en Poitou-Charentes. Cette espèce est intimement liée à la présence du brochet car, comme lui, elle a besoin de prairies alluviales inondables pour s'implanter.



*Fritillaire pintade sur la frayère - 2018*

# Perspectives d'évolution

## 1. ENQUETE PECHEURS

En complément du suivi des frayères, et afin de diversifier les outils d'évaluation dans leur fonctionnalité, nous avons décidé de mettre en place, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des enquêtes « carnassiers » auprès de nos pêcheurs. Ces derniers sont en effet amenés à fréquenter les parcours de pêche environnant chacun des sites de reproduction.

Plus de 120 enquêtes ont été remplies par les pêcheurs en 2020, dont 55 avec des captures de brochets. Ce sont en tout 74 brochets qui ont été renseignés sur ces enquêtes. Nous poursuivrons cette démarche auprès des pêcheurs en 2021.

Participez à  
nos enquêtes !

Enquêtes à remplir même en  
cas de sortie bredouille !

Votre contribution et votre engagement  
concernant ces enquêtes sont donc essentiels  
si vous désirez voir évoluer votre passion  
en Charente. N'hésitez pas à faire circuler  
l'information autour de vous.



*Communication auprès de nos pêcheurs  
sur le Guide Pêche 2020*

## 2. MARQUAGE DES GENITEURS

Il est proposé de poursuivre le marquage des géniteurs et de l'étendre aux 3 frayères si possible.

Ces données permettent de collecter des informations concernant :

- 🐟 Les déplacements ou migrations des individus,
- 🐟 Leur croissance,
- 🐟 Le taux de recapture.

## 3. SUIVI DES HAUTEURS D'EAU

Afin de compléter le suivi thermique, un suivi des hauteurs d'eau pourrait être mené sur les 3 sites à l'aide d'échelles limnimétriques. Elles pourront être placées préférentiellement sur les prairies afin de corrélérer les hauteurs d'eau en fonction des débits. Cela permettrait

de quantifier la retenue de l'eau engendrée par les ouvrages, et de savoir à partir de quels débits le niveau d'eau sur les prairies devient insuffisant pour la survie des œufs et des larves.

Les échelles pourront être mises en place sur les sites en même temps que les ouvrages. Les hauteurs d'eau pourront être relevées 3 fois par semaine pendant toute la durée de la reproduction du brochet. Les données seront ensuite corrélées aux débits de la Charente et du Né.